

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT**

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à dix-huit heure trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 17 septembre

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémy - BERNARD Delphine - CATHALA Nicole - DURAND Julie - GIMENO Nicole- GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - BETEILLE Martine - Xavier MAFFRE - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Claude FABRE à Christian SEGUIER
Patricia KESZNER à Magali NEGRE

Secrétaire de séance : Cédric CARME

OBJET **RETROCESSION D'UNE PARCELLE à MR Pierre VISTE PAR LA COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mr Pierre VISTE a découvert lors d'un dépôt de déclaration de travaux qu'une partie de son devant de porte était en réalité une partie communale.

Afin de régulariser la situation, la commune a mandaté le cabinet de géomètre expert DUHEM pour numérotter la petite partie de parcelle en question qui a donc fait l'objet d'une numérotation. La parcelle qui sera donc rétrocédée à Mr Pierre VISTE est désormais numérotée B 1278 (36 ca). Cette rétrocession à l'euro symbolique sera réalisée par acte administratif.

Le Maire

Le secrétaire de séance : Cédric CARME

Jérôme CROS

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 26 septembre 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 26 septembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à dix-huit heure trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 17 septembre

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémy - BERNARD Delphine - CATHALA Nicole - DURAND Julie - GIMENO Nicole- GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - BETEILLE Martine - Xavier MAFFRE - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Claude FABRE à Christian SEGUIER
Patricia KESZNER à Magali NEGRE

Secrétaire de séance : Cédric CARME

OBJET : TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE - AVENANT 2

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 14 octobre 2015 qui l'autorisait à signer une convention avec les représentants de l'Etat pour la télétransmission des documents soumis au contrôle de légalité.

Cet avenant a pour objet de préciser les modalités de transmission électronique des documents budgétaires sur Actes Budgétaires.

La transmission des documents budgétaires doit porter sur l'exercice budgétaire complet et tous les fichiers doivent être dématérialisés au format XML.

La transmission électronique des documents budgétaires concerne l'intégralité des documents budgétaires de l'ordonnateur.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette transmission électronique des documents budgétaires et autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention et toutes pièces s'y rapportant.

Le Maire

Le secrétaire de séance : Cédric CARME

Jérôme CROS

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à dix-huit heure trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 17 septembre

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémy - BERNARD Delphine - CATHALA Nicole - DURAND Julie - GIMENO Nicole- GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - BETEILLE Martine - Xavier MAFFRE - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Claude FABRE à Christian SEGUIER
Patricia KESZNER à Magali NEGRE

Secrétaire de séance : Cédric CARME

OBJET : RETROCESSION DE DEUX PARCELLES A LA COMMUNE NOUVELLEMENT NUMEROTEES PAR Mr BEZIAT KEVIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération validant la rétrocession deux parties de parcelle section B 1056 (partie C) d'une contenance de 200 ca et de 48 ca (partie E) situées au Soulié avaient été actées le 13 décembre 2023.

Les parcelles en question ont été renommées sur le cadastre et ont fait l'objet d'une nouvelle numérotation par le cabinet d'expert Géo Sud-Ouest. Les parcelles qui seront donc rétrocédées à la commune sont désormais numérotées B 1912 (260 ca) et B 1913 (46 ca)

La rétrocession de ces biens sera réalisée par acte administratif à l'euro symbolique.

Le Maire

Le secrétaire de séance : Cédric CARME

Jérôme CROS

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soutl le 25 septembre 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 26 septembre 2024

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à dix-huit heure trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 17 septembre

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémy - BERNARD Delphine - DURAND Julie - GIMENO Nicole- GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - BETEILLE Martine - Xavier MAFFRE - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Claude FABRE à Christian SEGUIER
Patricia KESZNER à Magali NEGRE
Nicole CATHALA à Delphine BERNARD

Secrétaire de séance : Cédric CARME

OBJET : RETROCESSION D'UNE PARCELLE A LA COMMUNE NOUVELLEMENT NUMEROTEE PAR Mr EDMOND et JOSETTE LACOMBE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération validant la rétrocession d'une parcelle numérotée B 151 (partie C) située au Soulié avait été actée le 13 décembre 2023.

La parcelle en question a été renommée sur le cadastre et a fait l'objet d'une nouvelle numérotation par le cabinet d'expert Géo Sud-Ouest. La parcelle qui est donc rétrocedée à la commune est désormais numérotée B 1910 (200 ca).

La rétrocession de ce bien sera réalisée par acte administratif à l'euro symbolique.

Le secrétaire de séance : Cédric CARME

Le Maire

Jérôme CROS

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 25 septembre 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 26 septembre 2024

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à dix-huit heure trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 17 septembre

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémie - BERNARD Delphine - CATHALA Nicole - DURAND Julie - GIMENO Nicole- GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - BETEILLE Martine - Xavier MAFFRE - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Claude FABRE à Christian SEGUIER
Patricia KESZNER à Magali NEGRE

Secrétaire de séance : Cédric CARME

**OBJET : CONVENTION DE GROUPEMENT POUR LA LUTTE CONTRE LES DECHETS
ABANDONNES**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5221-1 relatif à la coopération intercommunale,

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.541-10 et R.543- 53 à R.543-56,

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement,

Considérant la convention de groupement dans le cadre de l'accompagnement proposé par Citeo en matière de lutte contre les déchets abandonnés,

Considérant la convention de lutte contre les déchets abandonnés diffus avec l'éco-organisme Citeo,

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet veille au nettoyage des abords des points de regroupements et des points d'apports volontaires et ses communes membres ont à leur charge la gestion de la salubrité publique.

Citeo, éco-organisme agréé de la filière des emballages ménagers et papiers, propose un accompagnement afin d'optimiser les opérations de nettoyage grâce à un soutien financier aux coûts de ces opérations :

Commune dont la population est égale ou supérieure à 5 000 habitants permanents	3,2 €/hab./an
Commune dont la population est inférieure à 5 000 habitants permanents	0,9 €/hab./an

En concertation avec les communes adhérentes à la Communauté d'agglomération, une convention de groupement a été élaborée permettant ensuite d'établir un dossier de lutte contre les déchets abandonnés à l'échelle la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Cette convention désignera le Président de la Communauté d'agglomération comme l'interlocuteur de Citeo afin de mettre en œuvre la convention de lutte des déchets abandonnés, permettant ainsi de simplifier la démarche de la commune.

La commune indiquera les opérations de nettoyage des déchets abandonnés, ainsi que les actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement avant le 1er février de chaque année au service Gestion des déchets de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet. Citeo reversera les subventions à la Communauté d'agglomération qui les transmettra ensuite à la Commune. La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet gardera 10 % de cette somme.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver la convention de groupement,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à son exécution.

Le secrétaire de séance : Cédric CARME

Le Maire

Jérôme CROS

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sault le 25 septembre 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 26 septembre 2024

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à dix-huit heure trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 17 septembre

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémy - BERNARD Delphine - CATHALA Nicole - DURAND Julie - GIMENO Nicole- GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - BETEILLE Martine - Xavier MAFFRE - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Claude FABRE à Christian SEGUIER
Patricia KESZNER à Magali NEGRE

Secrétaire de séance : Cédric CARME

OBJET : AVENANT AU CONTRAT A DUREE DETERMINEE : CONTRAT DE PROJET DE Mme Sandra ZACHER - AUGMENTATION DE LA QUOTITE DE TRAVAIL

Mme Sandra ZACHER a signé un contrat de projet le 1^{er} septembre 2022 pour une durée de 6 ans et pour une quotité de travail de 24/35^{ème}.

En plus de ses missions actuelles de conseillère France Service, il a été proposé à Mme Sandra ZACHER de gérer la communication, le site internet, la préparation de la gazette communale et d'être un appui auprès de l'administratif mairie et de l'accueil.

C'est pourquoi il est proposé au conseil d'augmenter sa quotité de travail à 28/35^{ème}.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité d'augmenter la quotité de travail de Mme Sandra ZACHER à 28/35^{ème}

Le secrétaire de séance : Cédric CARME

Le Maire
Jérôme CROS

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 25 septembre 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 26 septembre 2024

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à dix-huit heure trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 17 septembre

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémy - BERNARD Delphine - CATHALA Nicole - DURAND Julie - GIMENO Nicole- GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - BETEILLE Martine - Xavier MAFFRE - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Claude FABRE à Christian SEGUIER
Patricia KESZNER à Magali NEGRE

Secrétaire de séance : Cédric CARME

OBJET : TABLEAU DU PERSONNEL AU 25.09.24

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs de la collectivité comme suit :

Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe TC :	1
Adjoint administratif (15/35 ^{ème})	1
Adjoint administratif NT (28/35 ^{ème})	1
Agent de maîtrise principal TC :	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe TC :	1
Adjoint technique TC :	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe TC NT	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe (27.21/35 ^e)	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe (26/35 ^e) :	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe (11/35 ^e) :	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe (4/35 ^e) NT	2
Adjoint technique CUI TC	1
Adjoint technique NT (besoin occasionnel) :	3

Le Secrétaire de Séance : Cédric CARME

Le Maire
Jérôme CROS

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 25 septembre 2024
Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 26 septembre 2024